

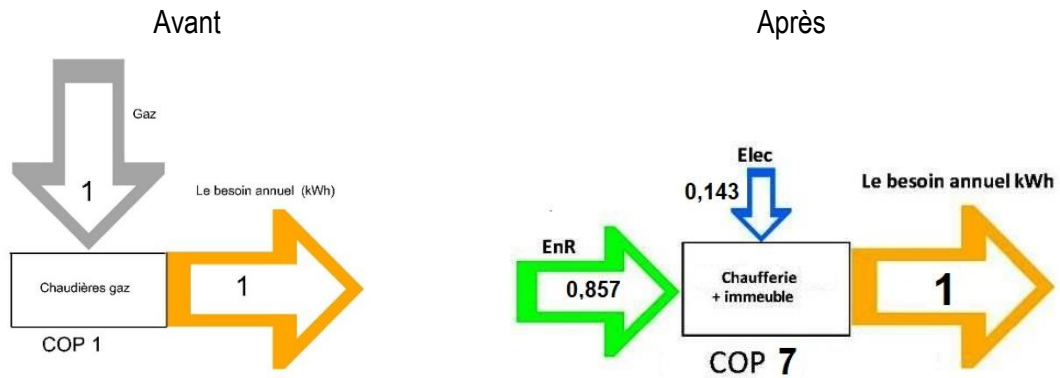
Aspect financier RSI

Echange avec l'eau plus le sol COP = 7

A En partant du gaz

1) Avec les prix actuels de l'énergie à savoir

Prix du kWh gaz 0,05 € Prix du kWh électrique 0,17 € (Voir factures 1^{er} immeuble)



Pour un besoin chauffage de X kWh on prélève $0,857 X$ dans l'eau. L'autre partie $0,143 X$ est de l'électricité payante

- Le gaz à 0,05 € le kWh soit une dépense avant en € de $0,05 X$
- L'électricité à 0,17 € soit une dépense en € de $0,17 \times 0,143 X = 0,02431 X$

Les frais annuels en énergie sont divisés par deux

2) Avec un même prix du kWh pour le gaz et l'électricité à savoir

Prix du kWh gaz et électrique de 0,11 €

La dépense pour la copropriété devient pour un même besoin chauffage de X kWh, on consomme

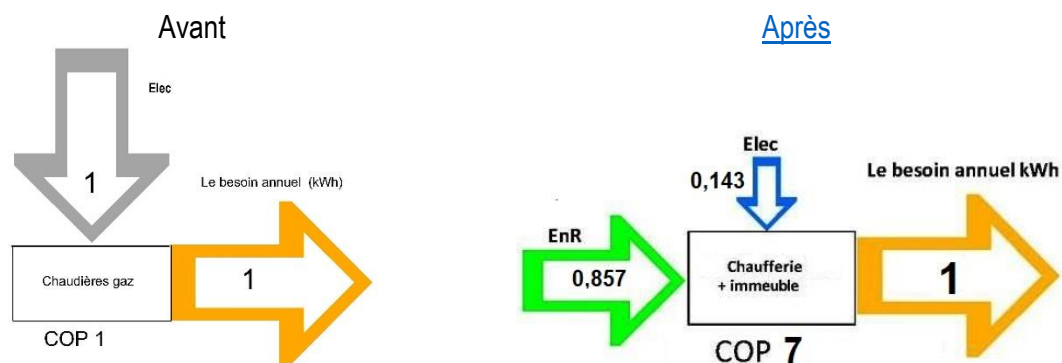
- Dépense en gaz avant en € de $0,11 X$
- Dépense en électricité après $0,11 \times 0,143 X = 0,01573 X$

Les frais annuels en énergie sont divisés par 7

A En partant de l'électricité (effet Joule)

1) Avec les prix actuels de l'énergie à savoir

Prix du kWh gaz 0,05 € Prix du kWh électrique 0,17 € (Voir factures 1^{er} immeuble)



Pour un besoin chauffage de X kWh on prélève $0,857 X$ dans l'eau.

L'autre partie $0,143 X$ est de l'électricité payante

- Dépense en électricité avant en € $0,17 X$
- Dépense en électricité après en € $0,17 \times 0,143 X = 0,02431 X$

Les frais annuels en énergie sont divisés par 7

2) Avec un même prix du kWh pour le gaz et l'électricité à savoir

Prix du kWh gaz et électrique de 0,11 €

La dépense pour la copropriété devient pour un même besoin chauffage de X kWh, on consomme

- Dépense en électricité avant en € $0,11 X$
- Dépense en électricité après en € $0,11 \times 0,143 X = 0,01573 X$

Les frais annuels en énergie sont à nouveau divisés par 7

Synthèse

Cette nouvelle chaîne énergétique de chaufferie hybride avec PAC eau eau en relève de chaudière à gaz présente toute garantie de fiabilité et de bon fonctionnement moyennant traitement de l'eau circulant dans le réseau ENP. L'attitude négative à son encontre dans le collectif basée sur un manque d'expérience commence à s'estomper en raison de réalisations individuelles couronnées de succès. Elle commence pour cette raison à se développer dans le collectif. Elle présente un intérêt financier évident pour la copropriété que la transition se fasse à partir du gaz ou de l'effet joule. Elle solutionne le problème social que pose la dépense en énergie finale. Particulièrement si l'on rapproche les prix de vente au particulier des énergies gaz et électrique.

Elle présente pour l'essentiel un certain nombre d'avantages pour notre pays. Ces avantages sont les suivants :

- Celui de supprimer complètement la combustion cause des nuisances évoquées lors de la conférence de Paris sur le climat de fin 2015
- Celui de diviser la consommation d'énergie finale par 7 (On prélève 85,7% de l'énergie thermique dans l'eau)
- Celui de diviser la consommation électrique par 7 lorsque l'on bascule sur cette chaîne énergétique à partir d'un chauffage par radiateurs électrique (effet joule)
- On tire donc sur le réseau en hiver 7 fois moins avec en conséquence une consommation électrique très raisonnable en hiver

Il appartient à l'INSEE de faire la part des choses entre le NB de foyers fiscaux équipés de radiateurs électriques et ceux qui utilisent un chauffage collectif basé sur la combustion

Une raison importante développée à la fin du livre justifie sur le plan fiscal la nécessité de prévoir un rééquilibrage des prix du gaz et de l'électricité pour assainir les finances de l'état. On observe d'ailleurs à partir des [factures du 1^{er} immeuble](#) que l'opération est en cours pour le gaz. (augmentation du prix du gaz de 30% en 1 an ! ce qui conduirait à ce rythme à un rééquilibrage en 3 ans)

Quant à l'électricité cette tendance est en cours avec la baisse du prix de revient de l'électricité lancée grâce au voltaïque.